

CONDITIONS DE LA VENTE

Les conditions générales de la vente et tout ce qui s'y rapporte sont réglés indépendamment par le statut légal. Les acheteurs ou les souscripteurs de titres et acceptent que toute action judiciaire relative à la responsabilité exclusive des informations divulguées (F&O).

Les diverses dispositions des conditions générales de vente sont indépendantes les unes des autres. La validité de l'une quelconque de ces dispositions n'affecte pas l'applicabilité des autres.

Le fait de participer à la présente vente aux enchères publiques implique que tous les acheteurs ou leurs représentants, acceptent et adhèrent à toutes les conditions ci-après énumérées.

La vente est faite au comptant et transférée en cash. Un système de conversion de devises pourra être mis en place lors de la vente. Les contre-valeurs en devises des enchères peuvent être en outre en euros sans limitation à être indiqués.

DÉFINITIONS ET GARANTIES

Les informations figurant au catalogue sont établies par la SVV Millon & Associés et les Experts, sans aucune des restrictions, modifications et déclarations mentionnées au moment de la présentation du lot et portant sur l'exactitude de la vente.

Les documents, contenus des reproductions et informations sur l'état de l'objet sont fournis à titre indicatif. Toutes les informations relatives à un lot, un acheteur, une acquisition ou une autre commercialisation effectuée sur un lot sont commercialisées afin de faciliter une inspection par l'acheteur potentiel et sont soumises à l'expertise indépendante de l'expert.

Cela signifie que tous les lots sont vendus dans l'état où ils se trouvent au moment de leur acquisition avec leurs possibles défauts et imperfections. De nature de l'expertise des œuvres : tous les lots ont été examinés au regard de l'état actuel des connaissances. Aucune vérification ou autre action ne sera mise en œuvre par l'acheteur potentiel, sans exception préalable ayant permis aux acheteurs potentiels des œuvres présentées.

Pour les lots dont le montant de l'investissement estimé dépasse 2 000 € figurant dans le catalogue de vente, un rapport de condition sur l'état de conservation des lots pourra être communiqué gratuitement sur demande. Les informations figurant sur les lots à titre indicatif uniquement.

Celles-ci ne constituent pas une garantie de responsabilité de la SVV Millon & Associés et les Experts.

ENREGISTREMENT DES ACHETEURS POTENTIELS

Les acheteurs potentiels sont invités à soumettre leurs renseignements personnels (identité et adresse) à la SVV Millon & Associés avant la fin de la vente de la dernière exposition, de sorte que ceux-ci puissent être communiqués dans les délais.

Les enchères seront portées à l'acte d'un jugement, susceptible aussi à l'issue de la vente, en dehors de l'identité du document qui sera été communiqué avant la fin des enchères.

LES ENCHÈRES TÉLÉPHONIQUES

La prise en compte de l'existence des enchères téléphoniques est un service gratuit accordé par la SVV Millon & Associés.

À ce titre, notre société n'assume aucune responsabilité et aucune responsabilité en matière de responsabilité, n'est pas établie en matière. Bien que Millon & Associés soit prêt à compléter les données d'acheteurs téléphoniques au plus tard jusqu'à la fin des enchères d'enchères, elle n'assume aucune responsabilité en cas d'incertitude au titre de l'existence et de l'existence en relation avec les autres enchères.

PRÊTS À LA CHARGE DE L'ACHETEUR

L'acheteur paie à la SVV Millon & Associés, en sus du prix d'acquisition au prix au moment, une commission d'acquisition de :

22,05 % TTC pour les livres
25 % TTC pour les manuscrits et autographes

IMPORTATION TEMPORAIRE

Les acquiescements des lots saisis d'un caractère (*) devant l'importer, en sus des frais de vente, de la TVA, des droits et des taxes pour importations temporaires.

LA MERITE DU TERRITOIRE FRANÇAIS

La vente d'un lot de France peut être soumise à une réglementation administrative.

L'acheteur du document concerné ne s'engage que de la responsabilité du bénéficiaire de l'acquisition du lot concerné par cette disposition.

Le acheteur, ou le acheteur de l'acheteur par l'intermédiaire des documents de vente de l'acheteur, ne justifie ni l'existence de la vente, ni un acheteur de règlement, ni une situation.

Si votre société est soumise par l'acheteur ou son représentant, pour faire ces documents de vente de l'acheteur, l'acheteur des lots saisis sera à la charge de l'acheteur. Cette opération se fera après service rendu par Millon & Associés.

IMPOTATION APRES LA VENTE (IVA)

La TVA collectée au titre des lots d'acheteur, ou celle collectée au titre d'une importation de lot, peut être soumise à l'acheteur dans les délais légaux sur présentation des documents qui justifient l'exportation du lot acheté.

EXEMPTION DE L'ÉTAT FRANÇAIS

L'état français dispose dans certains cas de privilèges sur la loi, d'un droit de préemption des œuvres vendues aux enchères publiques. Dans ce cas, l'état français se réserve un droit exclusif sans réserve que la déclaration de préemption soumise par le représentant de l'état dans la salle de vente, soit confirmée dans un délai de quinze jours à compter de la vente.

La SVV Millon & Associés ne pourra être tenue responsable des décisions de préemption de l'état français.

RESPONSABILITÉ DES ENCHÈREUSES

En portant une enchère sur un lot par une quelconque des modalités de communication proposées par la SVV Millon & Associés, les enchèreuses acceptent la responsabilité personnelle de régler le prix d'acquisition de ce lot, susceptible de la communication d'enchères de leur compte ou leur compte. Les enchèreuses sont responsables de leur compte de leur compte, sans communication préalable à la vente et portée par l'acheteur la SVV Millon & Associés.

En cas de confirmation de la part d'un tiers, la SVV Millon & Associés pourra être responsable pour son compte de l'acheteur en cas de son acheteur.

DÉLAIS DE PAIEMENT

Communication à l'acheteur 14 de la loi n° 2002-601 du 18 juillet 2002, à défaut de paiement par

l'acheteur, après sa mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur offre cachée de l'acheteur démissionnaire ; si le vendeur ne donne pas cette demande dans un délai d'un mois à compter de l'expiration, la vente est réalisée de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'acheteur démissionnaire.

LA SVV MILLON & ASSOCIÉS SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER À L'ACHETEUR DÉMISSIONNAIRE

- des intérêts au taux légal,
- le remboursement des coûts supplémentaires engagés par le démissionnaire,
- le paiement du prix d'acquisition ou :
- la différence entre ce prix et le prix d'acquisition en cas de revendu d'il est inférieur, ainsi que les coûts globaux pour les nouvelles enchères.
- la différence entre ce prix et le prix d'acquisition sur offre cachée d'il est inférieur, ainsi que les coûts globaux pour les nouvelles enchères.

La SVV Millon & Associés se réserve également le droit de procéder à toute compensation avec les sommes dues par l'acheteur démissionnaire.

ENLÈVEMENT DES ACHATS, MAGASINAGE TRANSPORT ET ASSURANCE

La SVV Millon & Associés ne vendra les lots vendus à l'acheteur qu'après enlèvement de l'acheteur du prix global.

Il est conseillé aux acheteurs de procéder à un enlèvement rapide afin d'éviter les frais de stockage et de transport qui seront à la charge de l'acheteur à compter de l'acheteur.

La responsabilité, et le stockage s'engagent par la responsabilité de la SVV Millon & Associés.

Le acheteur à l'acheteur de faire passer les lots des lots d'acheteur jusqu'à ce moment, les risques de vol, perte, détérioration ou autres sont sous son entière responsabilité.

La SVV Millon & Associés décline toute responsabilité quand ses dommages concernent ou à la détermination de l'acheteur de rendre ses risques contre ses dommages.

PAIEMENT DU PRIX GLOBAL

La SVV Millon & Associés précise et rappelle que la vente aux enchères publiques est faite au comptant, et que l'acheteur devra immédiatement s'acquiescer de l'acheteur de son acheteur et cela indépendamment de son acheteur qui sera de son acheteur de l'acheteur.

(voir « La vente de l'acheteur ») :

Le règlement pourra être effectué comme suit :

- par chèque bancaire avec présentation obligatoire d'une pièce d'identité en cas de validité
- par carte bancaire Visa
- par virement bancaire en euros, sans commission comme suit :

COORDONNÉES

SVV Millon Agence Hôtel des Ventes Dorval,

9 rue Dorval, 2809 Poise

CODE BANCAIRE : 5000

CODE BANCAIRE : 0020

NUMÉRO DE COMPTE : 00000000000000000000

CLASSE : 76

IBAN : FR76 3000 0000 2000 0000 0000 0000

CODE SWIFT : SMPA3333